

Trouver un financement

La formation professionnelle continue permet d'acquérir de nouvelles compétences durant sa vie active.

Elle constitue une obligation nationale inscrite dans l'[article L6321-1 du Code du Travail](#), avec une mise en œuvre liée au statut de la personne. Elle nécessite le **financement** :

- de **la formation elle-même** (frais pédagogiques) et des frais annexes (logement, mobilité, etc.), et
- de **votre rémunération** ou de votre **indemnisation** durant cette formation.

Ainsi, **une fois la formation trouvée, mobilisez les dispositifs pour la financer**. C'est votre situation (votre statut) qui déterminera les possibilités :

Salarié accédez à la formation	Demandeur d'emploi accédez à la formation	Travailleur non salarié accédez à la formation	Jeune sans emploi accédez à la formation	En situation de handicap accédez à la formation
--	---	--	--	---

Quel que soit votre projet et votre avancement, prenez contact avec [un professionnel de l'orientation](#) et/ou bénéficiez d'un [conseil en évolution professionnelle \(CEP\)](#) pour vous accompagner dans votre projet.